

1^{ER} OCTOBRE 2020

LES CABANNES

ARIEGE

RAPPORT D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE 2020

BILAN 2019 ET PERSPECTIVES 2020 

RETROUVEZ DANS CE DOCUMENT

- ▶ Le rapport moral
- ▶ Le rapport technique
- ▶ Le rapport financier

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Télécharger sur le site institutionnel de l'ACAP les études commentées
- ▶ Consulter l'observatoire ODAPy

TABLE DES MATIERES

A. RAPPORT MORAL

B. RAPPORT D'ACTIVITE

1	L'ACAP, un outil mutualisé pyrénées.....	3
1.1	Une émanation des chambres départementales.....	3
1.2	un projet politique révisé en 2019	4
2	les actions de l'acap	5
2.1	Observer, projeter et proposer	5
2.2	Communiquer, sensibiliser, convaincre	8
3	les moyens de l'ACAP	11
3.1	Une gouvernance plurielle	11
3.2	une organisation en réseau.....	13
3.3	des programmes financiers pluriannuels	14

C. RAPPORT FINANCIER

1	Bilan comptable 2019	16
2	Prévisionnel 2020	16

RAPPORT MORAL

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2020

Les Pyrénées, territoires montagnards soumis à des conditions naturelles difficiles et contrastées, pourraient être perçus comme marginales voire périphériques aux pôles de développement économiques et d'innovation. Bien au contraire. Leurs caractéristiques les rendent extrêmement sensibles à toute éventuelles mauvaise gestion. C'est la raison pour laquelle, en montagne plus qu'ailleurs, de nouvelles pratiques et politiques d'aménagement du territoire s'inventent. Les Pyrénées sont de véritables laboratoires pour le développement intégré dont profitent également les autres territoires.

L'idée selon laquelle les Pyrénées possèdent une capacité d'observation des facteurs de changements, de préservation et d'innovation apparaît comme une évidence. Forts de cette évidence les six chambres d'agriculture du Massif des Pyrénées se sont dotées d'une structure politique et technique qui se veut aussi être un véritable laboratoire d'idées et d'innovation : l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP).

Aujourd'hui le système montagnard ne se résume plus à la seule politique de compensation des handicaps mais est-il encore porteur d'innovation pour le développement territorial ? En corollaire, comment l'ACAP et ses partenaires peuvent-ils contribuer à faire des Pyrénées un véritable terrain d'expérimentation ?

Donner un véritable sens politique et une cohésion essentielle aux actions que conduit le réseau des chambres d'agriculture du massif des Pyrénées pour défendre les activités agricoles de montagne, c'est possible. C'est surtout le mandat que les membres de l'ACAP se sont assignés depuis sa création en 2008 et pour lequel ils n'ont jamais dérogé. Anticiper pour organiser le changement, voilà ce qui les motive.

Alors que l'ACAP fêtait ses 10 ans, la scène politique bruxelloise fut parcourue d'un séisme législatif d'envergure en engageant un travail de réforme des grandes politiques communautaires quelques mois à peine avant les élections européennes. Tous les 7 ans, les députés européens redéfinissent ensemble le cadre financier de l'Europe, les politiques agricoles, de cohésion, de coopération, etc. Mais cette fois-ci, l'ombre du Brexit qui plane sur un parlement fraîchement renouvelé retarde encore l'aboutissement d'un exercice déjà laborieux. Si ce séisme législatif Bruxellois semble éloigné des Pyrénées, les élus de l'ACAP restent vigilants : « *anticiper pour ne pas subir ; proposer pour orienter* ». C'est sous ce mantra que l'ACAP a versé aux débats européens une soixantaine de propositions consignées dans son Livre Blanc pour l'Agriculture Pyrénéenne. Impliquant plus d'une centaine de pyrénéens dans son écriture, débattu avec les parlementaires européens, partagé avec les autres massifs français, ce livre blanc est aujourd'hui notre livre de chevet.

Le livre blanc de l'ACAP a d'ailleurs très largement nourri le livre blanc de l'inter-massif des structures agricoles françaises ; un inter-massif qui prend aujourd'hui toute son ampleur et démultiplie ses forces de convictions auprès des décideurs politiques aux échelons européens et nationaux.

Il y a 1 an en effet, Philippe Lacube retrouvait ses homologues des autres massifs français au sommet de l'Élevage à Cournon : point de départ d'une longue série de rendez-vous politique en inter-massif. Dynamisme, cohésion, intégration et ambition sont les maîtres mots de ce réseau qui malgré la suppression du groupe permanent montagne prend aujourd'hui une nouvelle ampleur. Le séminaire « surfaces pastorales, vecteurs de valeurs » en est l'exemple. Souhaité par l'intermassif, adoubé par nos têtes de réseaux nationales, APCA, FNSEA et JA, ce séminaire est une véritable réussite sur le plan politique. Gageons que ses résultats le soient également.

Si les débats européens et nationaux qui entourent la prochaine PAC occupent pleinement les forces vives de l'ACAP, l'association n'en oublie pas pour autant le terrain. La question de la prédation, très prégnante, attire plus que jamais notre attention.

Plus largement, l'ACAP attache une très grande importance à la notion de subsidiarité dans la définition et la mise en œuvre des Politiques publiques.

Qui pensait que les Pyrénées étaient éloignées des centres de décisions ? L'ACAP agit telle une courroie de transmission des besoins du terrain vers les centres de décisions et réciproquement. Elle veille avant tout à défendre les intérêts des agriculteurs, les mandants des élus du bureau de l'ACAP.



« En ordre de marche, l'inter-massif porte haut et fort la voix des montagnards »

« Le terrain nous nourrit, c'est pour les agriculteurs pyrénéens que nous œuvrons chaque jour, ensemble, avec une vision globale pour une portée locale »

**Philippe Lacube,
Président de l'ACAP**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the name 'Philippe Lacube'.

RAPPORT D'ACTIVITES

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2020

1 L'ACAP, UN OUTIL MUTUALISE PYRENEES

1.1 UNE EMANATION DES CHAMBRES DEPARTEMENTALES

Les Chambres d'Agriculture des Pyrénées, interlocuteurs des pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour toutes les questions relatives à l'agriculture, à la valorisation des productions et à la gestion concertée des territoires agricoles, ont décidé, compte-tenu des préoccupations communes à l'échelle des Pyrénées et de l'existence d'interlocuteurs politiques spécifiques à la dimension Massif, de se regrouper pour échanger et développer des éléments partagés relatifs à la politique de montagne.

Association loi du 1^{er} juillet 1901 à but non lucratif selon le décret du 16 août 1901, conformément aux dispositions de l'article L511-5 du code rural, l'ACAP est une structure interdépartementale émanant des six chambres départementales du Massif des Pyrénées.

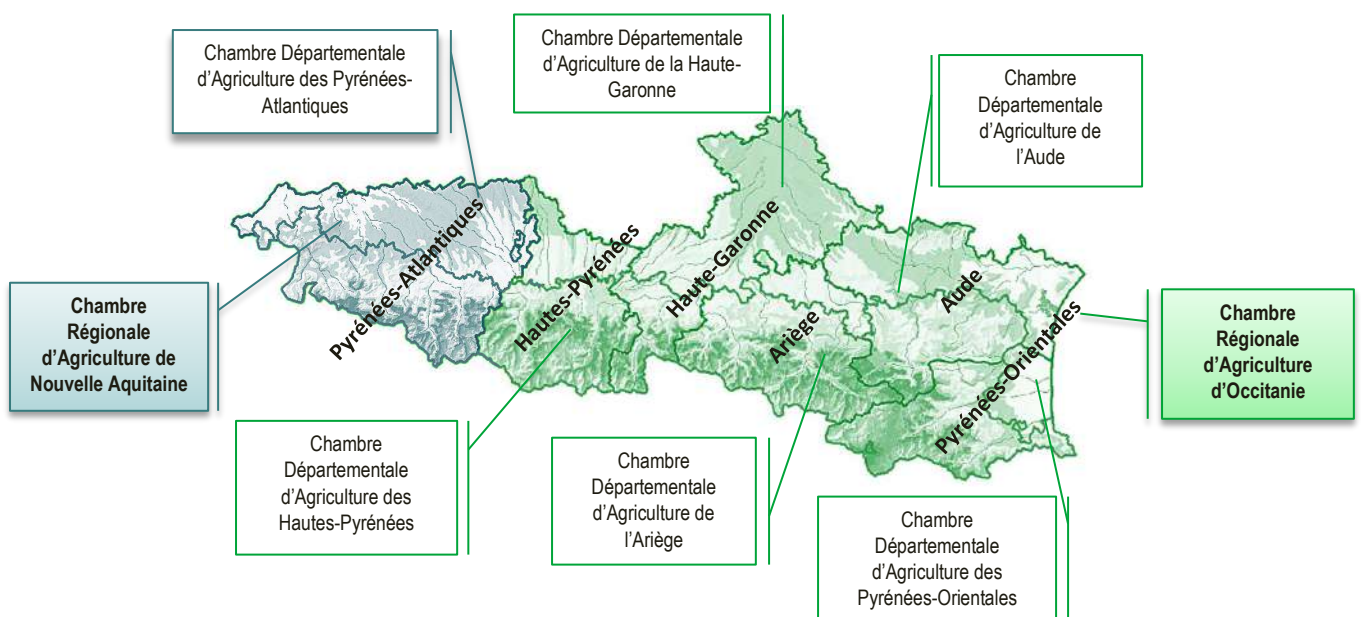


Figure 1. Membres statutaires de l'ACAP

L'ACAP vise à apporter un degré supplémentaire de cohérence aux positions et aux actions des chambres d'agriculture en faveur de la montagne. Elle débat et délibère sur la stratégie pyrénéenne. A ce titre, elle définit les priorités de la mandature dans le respect des orientations adoptées par ses membres. Cette stratégie est portée à connaissance des chambres d'agriculture départementales et régionales et de l'APCA afin que soient efficacement défendus les enjeux spécifiques aux territoires et activités agricoles et pastorales montagnardes.

1.2 UN PROJET POLITIQUE REVISE EN 2019

Les élus de l'ACAP nourrissent trois ambitions fortes pour l'agriculture pyrénéenne : quelle soit durable et autonome, qu'elle soit reconnue, légitime et forte dans ses territoires, qu'elle soit tournée vers l'avenir. Pour y prétendre, l'ACAP articule toutes actions qu'elle conduit avec l'un des quatre axes de son projet politique.

Le projet politique de l'ACAP a été révisé en 2020, enrichi des débats du **Carrefour de l'agriculture pyrénéenne en juillet 2019**.



Mobilisant plus de 70 personnes, en croisant les regards, cet évènement a permis de bâtir un projet stratégique pluriel et partagé, au-delà des seuls membres de l'ACAP.



Axes	Actions	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser et renouveler les systèmes de productions • Faire des Pyrénées des territoires de valeur ajoutée • Positionner l'agriculture moteur du développement rural en montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire au service de la prospective • Accompagnement à l'émergence de projets innovants • Communication transversale 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance plurielle • Organisation des services en réseau • Programmes financiers pluriannuels

2 LES ACTIONS DE L'ACAP

2.1 OBSERVER, PROJETER ET PROPOSER

Observer, projeter, proposer, l'ACAP met en œuvre des études stratégiques pour orienter l'écriture des politiques publiques.

CASDAR MASSIF – ODAPY ET ANALYSES D'IMPACT DE LA PAC SUR LE GESTION COLLECTIVE DES ESTIVES

- ▶ **Objectif** : construire des outils de veille et de prospective à l'échelle des Pyrénées pour éclairer les décideurs publics dans les sujets d'actualités
- ▶ **Durée** : 12 mois avec reconduction pluriannuelle

L'ACAP assure des actions de développement des outils de veille et de prospectives. C'est le cas du programme **CASDAR Massif** à travers lequel l'ACAP enrichi l'**observatoire dynamique de l'agriculture pyrénéenne** de données qu'elle traite dans ses différents projets et études prospectives.

Ce dispositif joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'ACAP et de ses homologues des autres massifs français. C'est l'outil clé à partir duquel les structures de massif sont en capacité de répondre aux attentes de leurs membres et de leurs partenaires institutionnels et financiers ; raison pour laquelle ce socle est commun à tous les programmes CASDAR de Massif en France. Ce constat a été conforté à l'occasion d'un audit de l'ensemble de ces programmes conduit par le Ministère en 2017. L'observatoire agit en effet comme un levier à la mise en réseau des acteurs à l'émergence de projets structurants.



C'est parce que chaque structure de massif dispose d'un socle commun que le **groupe RESIM a travaillé en 2019 sur la mutualisation de l'observatoire à l'échelle inter massif.**

Aujourd'hui, les élus de l'ACAP ont fait le choix de recentrer les actions d'observations et de prospectives sur les particularismes des estives en gestion collective et de l'impact de la réforme sur ces systèmes. 2019 fut consacrée à l'acquisition d'un panel de données caractérisant le pastoralisme collectif à partir duquel une typologie des gestionnaires d'estives collectives fut établie. Une enquête en ligne permet de consulter 285 gestionnaires d'estive sur les 400 environ recensés dans les Pyrénées.

Le programme CASDAR est un véritable outil au service de la politique de Massif dont l'une de ses premières orientations vise à conforter le pastoralisme collectif. Nous insistons ici sur l'ambition de ce programme : servir la politique de massif. A cet effet, il se positionne comme un véritable outil d'animation d'un réseau pastoral pyrénéen. Piloté par le bureau de l'ACAP, les résultats de ce programme sont préalablement débattus par les membres de la commission pastoralisme de l'ACAP et versés aux débats du groupe de travail agriculture et pastoralisme installé en 2018. C'est pourquoi le commissariat de massif a augmenté les moyens financiers de ce programme d'environ 25 000€ en 2019.

INTERREG FEDER POCTEFA - PIRINNOVI

- ▶ **Objectif** : identifier les leviers d'amélioration de la durabilité des exploitations ovines dans les Pyrénées
- ▶ **Durée** : 36 mois, de juin 206 à juin 2019
- ▶ **Budget** : 100 924 € dont 65 601 € de FEDER et 35 325 € d'autofinancement ACAP

Au-delà de ses missions régulières de prospectives et de lobbying, l'ACAP assure des missions de coordination pour le compte des chambres d'agriculture. C'est le cas du projet **PIRINNOVI de coopération Franco-Espagnol financé par de l'INTERREG POCTEFA**. Dans la continuité du plan d'action générique de l'association, ce projet répond aux attentes des professionnels agricoles car il a pour objet de repérer les formes d'exploitations innovantes

dans la filière ovine et les leviers d'amélioration de la filière. Mobilisant cinq chambres départementales des Pyrénées, le pilotage institutionnel du projet est assuré par la Commission ovine de l'ACAP, présidée par Francis Ader. Initié en 2016, PIRINNOVI se prolongera jusqu'en juin 2019.

Ce projet s'articule selon deux axes :

- ▶ **Axe Durabilité**: Analyse technico-économique, sociale et environnementale. Simulations prospective participative pour chercher des solutions alternatives et orientation vers la rentabilité ;
- ▶ **Axe Génétique** : Sélection efficace des reproducteurs les plus performants.

L'ACAP intervient principalement sur le premier axe et coordonne l'Action 3 – analyse technico-économique – en partenariat avec l'IDELE :

- Choix d'indicateurs caractérisant la durabilité des systèmes ovins communs Espagne-France ;
- Travail sur l'installation des nouveaux éleveurs. Fiches parcours d'installation réussie ;
- Étude sur l'état de la filière ovine dans les PC ;
- Simulation prospective : réalisation de 7 focus groupes (PA, PC, PO). Proposition et validation des scénarios pour l'accompagnement des éleveurs.



L'ACAP est également impliquée dans l'action 2 Communication avec :

- L'organisation d'une conférence PIRINNOVI à l'occasion des Pyrénéennes ;
- L'organisation d'une conférence, la tenue d'un stand et l'accueil d'une délégation espagnole à l'occasion du salon de Tarbes ;
- La réalisation d'un film de 7 min avec le cinéaste Marc Cousin ;
- L'organisation d'un séminaire final à Saragosse en avril 2019.



L'ACAP est également investie dans des réseaux techniques :

- **A l'échelon européen** en tant que membre d'Euromontana depuis 2008 moyennant une cotisation annuelle de 1 100€. D'ici fin 2020, elle intégrera le Comité directeur en la personne d'Alfred Vismara, aux côtés de Christophe Léger pour l'APCA et Dominique Fayel pour la FNSEA. L'ACAP est également membre **d'Europe Directe** depuis 2018 moyennant une cotisation annuelle de 750€.
- A l'échelon pyrénéen, par l'animation de la commission pastoralisme qui associe les chambres départementales, les services pastoraux, les services de l'Etat (DDT, DRAAF et CGET) et les Conseils Régionaux d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

2.2 COMMUNIQUER, SENSIBILISER, CONVAINCRE

De leurs réflexions prospectives, les élus de l'ACAP ont élaboré des propositions politiques réunies aujourd'hui dans le **LIVRE BLANC DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES**. Ce livre c'est :

- ▶ une vingtaine de propositions pour orienter le développement agricole du massif des Pyrénées. C'est l'analyse des principaux enjeux de l'agriculture pyrénéenne qui a mis en évidence trois orientations majeures de développement visant à sécuriser et renouveler les exploitations, mieux valoriser les produits et renforcer la compétitivité des filières et enfin faire reconnaître le rôle du pastoralisme dans la gestion des territoires.
- ▶ une vingtaine de propositions pour mettre en place des politiques publiques plus stratégiques et plus intégrées à l'échelle européenne, nationale et régionale. Il s'agit ici de proposer des dispositifs d'accompagnement au développement agricole comme des éléments de réponse aux principaux enjeux.
- ▶ une vingtaine de propositions pour déployer intelligemment un dispositif spécifique à l'échelle du massif des Pyrénées. Parce que les Pyrénées, unies dans leur diversité, hébergent des formes d'agriculture, des pratiques et des environnements spécifiques, elles doivent pouvoir bénéficier de dispositifs spécifiques et adaptés.



Le 1^{er} juin 2018, la commission européenne présentait sa proposition législative pour la réforme de la PAC post-2020, portant à 6 le nombre de règlements en cours d'élaboration pour la prochaine programmation :

- ▶ 3 relevant de la PAC, FEADER et FEAGA
- ▶ 2 relevant de la politique de cohésion (FEDER, FC et INTEFONDS)
- ▶ 1 relevant de la coopération INTERREF

Véritable livre de chevet, les élus de l'ACAP ont passé chacun de ces textes aux cribles de leurs propositions et ont ainsi contribué à l'élaboration des règlements définitifs en :

- Proposant aux députés européens de déposer plus de 60 amendements aux projets de règlements :
 - 38 au règlement PAC
 - 14 aux règlement INTERFONDS
 - 7 au règlement FEDER
 - 3 au règlement INTERREG
- Et sur les 7000 amendements finalement déposés par les députés européens, en soutenant ou rejetant plus de 240 amendements :
 - 77 soutiens
 - 163 alertes

Consécutivement aux élections européennes, l'exercice de réforme des grandes politiques a pris du retard. Toutefois, l'ACAP préfère ne pas attendre la publication officielle des règlements européens pour anticiper l'écriture du prochain plan stratégique national. Seront travaillées prioritairement les questions de l'éligibilité des surfaces pastorales dans la prochaine PAC, la définition de l'agriculteur authentique ou actif, la rémunération des biens publics générés par l'activité agricole dans le premier pilier et les programmes agricoles spécifiques montagne ou le fameux projet stratégique pour l'Agriculture des Pyrénées.

C'est le mandat que se donne aujourd'hui l'inter-massif. Un réseau structuré, composé de l'ACAP, du SIDAM, du SUACI Montagn'Alpes, de la Chambre d'agriculture de Corse, de la Chambre des Hautes-Alpes, de la Chambre des Vosges et de l'ARDAR, qui s'est également doté de son propre livre blanc largement enrichi du livre blanc de l'ACAP.



Pour porter ces propositions, l'ACAP s'insère dans différents réseaux :

CONSULAIRE, AUX ECHELONS :

- **Régional** d'abord puisque les chambres régionales sont membres associés. Les chambres régionales sont toutes deux dotées de commission montagne co-présidées par les élus représentant les chambres régionales au sein de l'ACAP. Seule la chambre régionale d'Occitanie est dotée d'une commission pastoralisme au sein de laquelle siègent les élus représentant les chambres départementales à l'ACAP.
- **National** ensuite, où l'APCA a remplacé le groupe permanent montagne par un réseau d'élus régionaux référents montagne et les présidents des structures de massif. Ce réseau, rattaché à la commission territoire n'est pas encore opérationnel mais devrait être présidé par Patrick Escure, président de la Chambre du Cantal et membre du SIDAM.

2020 sera marquée par l'organisation d'un séminaire porté par les têtes de réseaux APCA, FNSEA et JA mais confié à l'organisation des structures de massif et de l'ACAP en particulier.

DE PROGRAMMATION POLITIQUE, AUX ECHELONS :

- **Transfrontalier**, avec la stratégie pyrénéenne piloté par la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP). Elle articulerait les financements engagés dans les programmes européens de coopération (INTERREG FEDER POCTEFA ET SUDOE) et leurs contreparties nationales.

- **Massif des Pyrénées**, avec le schéma de massif, piloté par le Comité de Massif des Pyrénées au sein duquel siège Bernard Moules pour la FRSEA et Sébastien Uthurraigue pour l'ACAP. Suite aux élections syndicales et Chambres, il est prévu que soit désigné pour la FRSEA un représentant de la Fédé massif en cours d'installation. Ces deux représentants siègent également à la commission permanente du Comité de Massif. Bernard Moules assure la présidence de la commission « produit de montagne ». Le Comité de Massif a validé l'installation d'un groupe de travail « pastoralisme, agriculture et filières de montagne ».
- **Régional**, avec le Plan montagne Occitanie, piloté par le parlement de la montagne, cadre de réflexion et de programmation lisible des crédits consacrés à la montagne provenant de différents programmes (PDRR FEADER, PO FEDER, PO FSE et contreparties nationales).
- **National**, avec la loi montagne suivie de près par le Conseil National de la Montagne. Sébastien Uthurraigue y siège en tant que représentant du Comité de Massif des Pyrénées, Bertrand Gerbet pour le compte de la FNJA.
- **National** encore, avec les Plan stratégique national de mise en œuvre de la PAC.

3 LES MOYENS DE L'ACAP

3.1 UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

L'ACAP représente avant tout les intérêts de ses mandants. Il ne faut jamais perdre de vue que les élus de l'association représentent les agriculteurs des Pyrénées. Exercice difficile que de garder à l'esprit les préoccupations du terrain dans des discussions souvent éloignées de ce même terrain.

L'ACAP c'est aussi l'unité Pyrénées. A l'heure de la régionalisation, il est essentiel de garder une véritable « *unité massif* ». Cette dimension « *massif* », c'est l'art du compromis, l'art du consensus.

Elle doit veiller à :

- ▶ une représentation géographique des membres qui participent au bureau, condition *sine qua non* du compromis véritablement acté ;
- ▶ une cohérence entre les désignations des représentants à l'ACAP et des élus référents régionaux montagne et service pastoralisme ;
- ▶ une plus grande implication des directeurs des chambres départementales dans le réseau.

Pour y parvenir, l'ACAP a adopté une gouvernance plurielle.

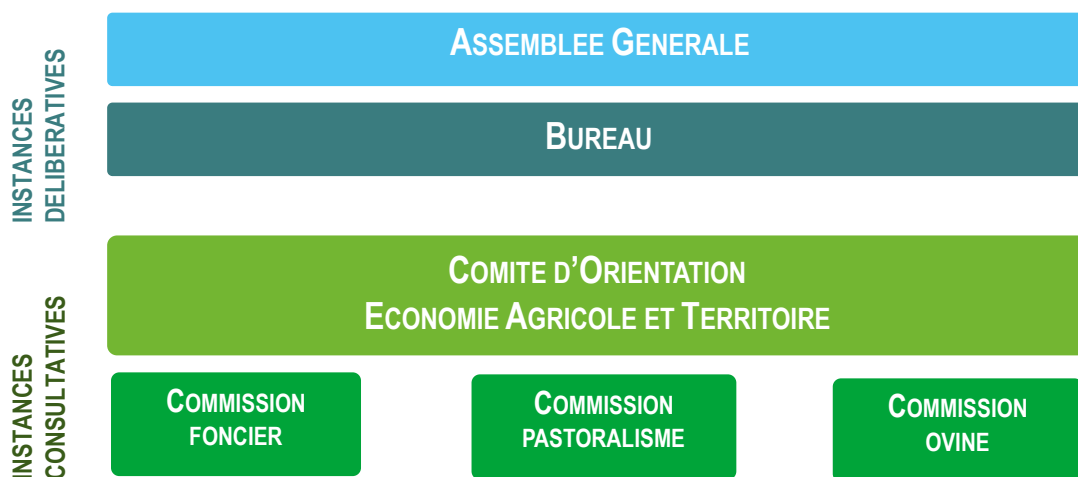


Figure 2. Gouvernance de l'ACAP

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an pour débattre des orientations de l'ACAP et se prononcer sur les rapports statutaires. Elle est constituée de 3 représentants (président, administrateur, qualifié) par chambre départementale et d'un représentant par chambre régionale (président, administrateur, qualifié). Sont également invités les partenaires institutionnels et techniques.

Le bureau se compose d'un représentant (titulaire ou son suppléant) par chambre départementale. Sont également invités les représentants des chambres régionales et du syndicalisme majoritaire JA /FSEA.

En 2013, l'ACAP ouvrait les débats du bureau à ses partenaires institutionnels et financiers (CGET, DRAAF, DDT, Préfet de Massif, Conseils Régionaux et Conseils Départementaux) en installant son **Comité d'Orientation Economie Agricole et Territoire** (COMEAT).

Fonction des actualités et des enjeux, l'ACAP anime des commissions thématiques. Trois commissions ont successivement été créées, mais c'est la **commission pastoralisme** qui est la plus active aujourd'hui. Elle convie les membres du bureau, du COMEAT et les services pastoraux du massif des Pyrénées (CDEO, GIP-CRPG, Association des AFP, Fédération Pastorale de l'Ariège).

L'Assemblée Générale et le bureau se composent comme suit :

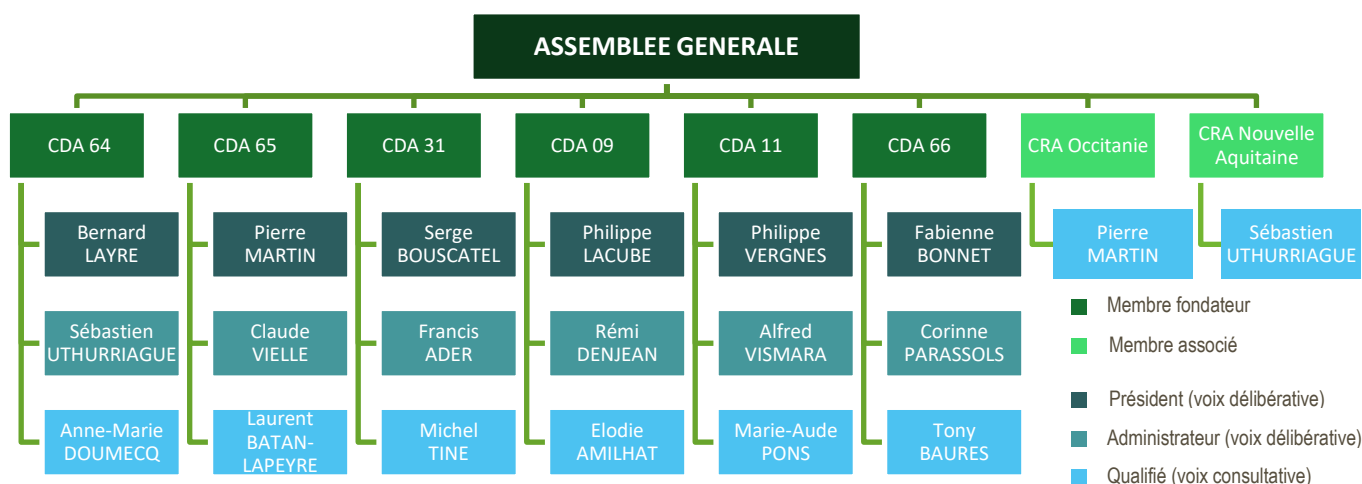
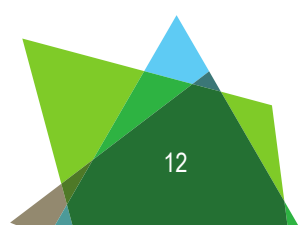


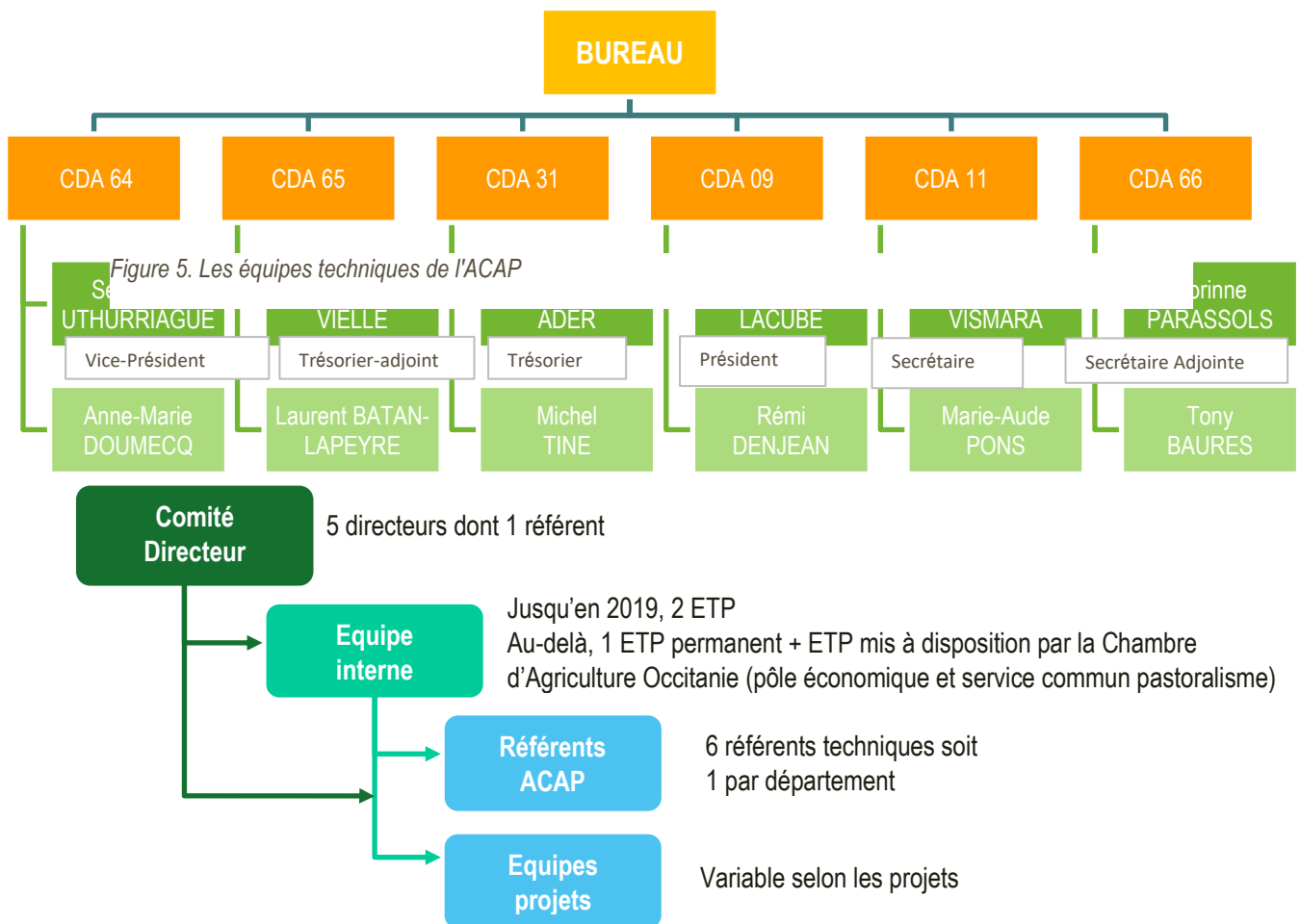
Figure 3. Membres renouvelés en avril 2019 du bureau de l'ACAP



A l'occasion du renouvellement de ses instances, le bureau de l'ACAP réuni le 3 avril 2019 à Toulouse a proposé une modification des statuts de l'association afin d'augmenter de 1 à 2 le nombre de représentants par chambre départementale. En écho, une modification du règlement intérieur voté à l'unanimité lors de l'AG 2016 Eyne est également soumise au vote afin que soient systématiquement conviés les Présidents de chambres départementales au bureau de l'ACAP.

3.2 UNE ORGANISATION EN RESEAU

De sa capacité d'adaptation dépendra la force de résonance des voix pyrénéennes dans les débats publics qui les concernent. Pour ce faire, l'ACAP dispose des moyens suivants :



A l'équipe technique permanente interne s'ajoute une équipe technique à géométrie variable interne aux membres fondateurs et membres associés mais également aux partenaires conventionnés au grès des projets. Ce sont les « équipes projets ».

L'équipe des « référents ACAP » assure de façon permanente le lien entre l'ACAP et les chambres départementales.

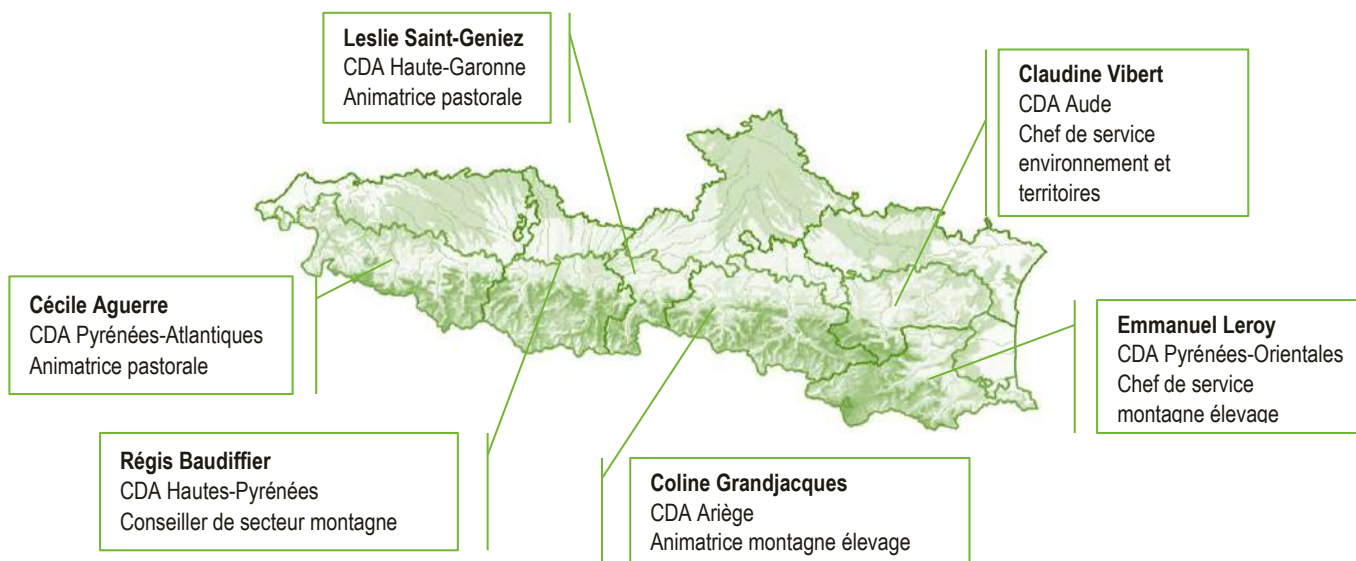
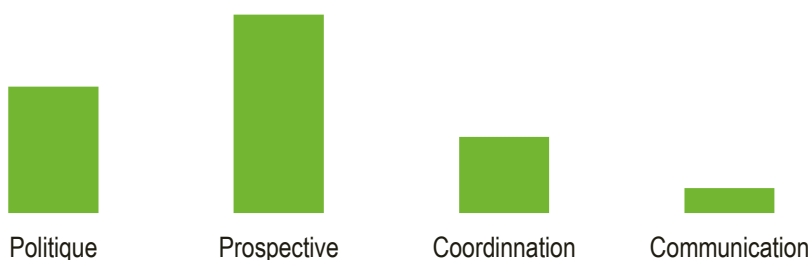


Figure 6. Les référents techniques ACAP assurent une veille permanente des dossiers montagne

Les agents mobilisés sur le plan d'action de l'ACAP endossent trois grandes catégories de missions : de veille et de prospective, de coordination de projet et de lobbying. A l'interface des missions politiques et techniques, l'ACAP déploie des actions de communication visant à faire connaître les résultats des projets qu'elle met en œuvre et sensibiliser les partenaires, élus et grand public. La gestion courante des affaires de l'ACAP est un champ transversal qui englobe le suivi des dossiers comptables, juridiques et structurels.

En 2019, le temps de travail de l'équipe permanente est ventilé comme suit :

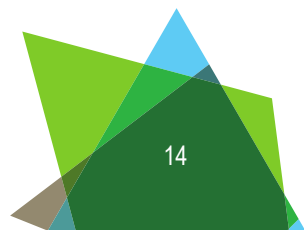
Temps d'agents par catégorie de mission en 2019



Considérant les missions de gestion courante, de coordination et de communication globalement réparties au prorata des temps alloués par mission régulière de production, **l'ACAP consacre 60% de ses activités à des actions de veille et de prospective et 40% à des actions de lobbying.**

3.3 DES PROGRAMMES FINANCIERS PLURIANNUELS

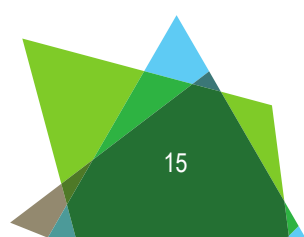
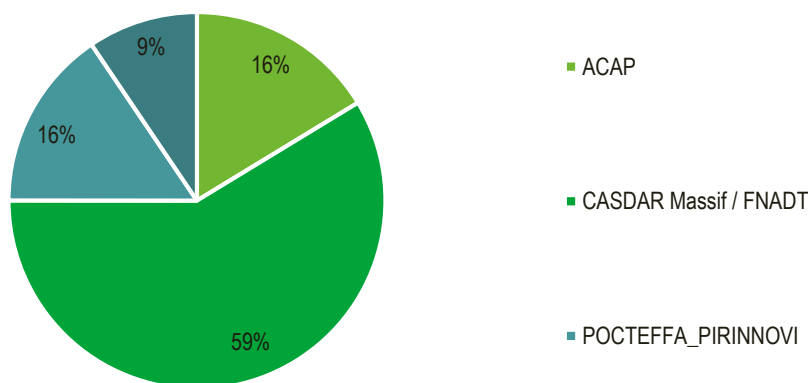
L'activité de l'ACAP se répartie entre actions conventionnées et actions supportées par les fonds propres des membres fondateurs.



En 2019, conformément au plan d'action, l'ACAP s'est investie dans quatre projets d'étude dont la complémentarité est la garantie d'atteindre les objectifs fixés par les élus de l'ACAP.

	MESURER L'IMPACT DES FACTEURS DE CHANGEMENT	PROPOSER DES VOIES DE VALORISATION	PLAN DE FINANCEMENT
CASDAR Massif / co-financement FNADT Analyse d'impact de la réforme de la PAC sur le collectif	Etude d'impact de l'éligibilité des surfaces pastorales à la PAC sur : ► les règlements de transhumance l'attractivité des estives ► le fonctionnement des exploitations transhumantes	► Repérer les formes résilientes et/ou innovantes ► Communiquer auprès des éleveurs et gestionnaires, des services pastoraux et chambres (plaquettes, 3 journées INNOV'ESTIVE, Com. Pasto, publication AGRESTE)	FNADT : 36 086€ CASDAR : 49 652€ Autofi. : 21 434€ Total : 107 172€
PIRINNOVI Amélioration des performances des élevages ovins pyrénéens	► Analyses d'impacts des facteurs de changement sur fermes en suives	► Synthèse des systèmes résilients et / ou innovants ► Propositions de leviers	FEDER : 9 11€ Autofi. 4 906€ Total : 14 017€

Temps d'agent par actions conventionnées en 2019



RAPPORT FINANCIER

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2019

1 BILAN COMPTABLE 2019

Le prévisionnel 2019 fixait un résultat positif de 7 000€ environ. Il est finalement de 12 000€. Le différentiel s'explique par le départ de Daniel Fernandez, chargée d'étude à l'ACAP en octobre 2019 et qui ne fut pas remplacé.

L'augmentation des cotisations votées en juin 2017 et appliquées en 2018 assurent aujourd'hui une véritable sécurité financière à l'ACAP et lui donnent les moyens de ses ambitions.

Pour plus de détails, se référer au rapport du Commissaire au compte.

2 PREVISIONNEL 2020

NATURE DES DEPENSES		NATURE DES RECETTES	
ACHATS		PRODUITS DIVERS	
Etudes et Prestations (yc MAD pers. ext.)	28 886 €	Prestations	- €
Sous-total achats	28 886 €	Cotisations Mbres Fondateurs	54 000 €
PERSONNEL		Cot Variable	- €
Salaires	60 409 €	Produits Financiers	- €
Charges sociales	33 867 €	Transfert Charges IJ	
Formation et Stagiaires	3 000 €	Sous total produits divers	58 777 €
Frais Déplacement	8 400 €	SUBVENTIONS -	
Sous total frais de personnel	105 676 €	Subv. CASDAR Massif Pyrénées AE1	49 651 €
TRAVAUX FOURNIT. & SERVICES EXT.		Subv FNADT Pyrénées	61 694 €
Honoraires comptabilité - secretariat	12 000 €	Sous total subventions	111 345 €
Loyers Chamb. Agric Ariège	3 000 €	PRODUITS FINANCIERS	
Assurances Groupama Resp. civile	600 €	Produits Financiers	250 €
Sous-total services extérieurs	15 600 €	Produits exceptionnels	
FRAIS DE GESTION		Sous total subventions	250 €
Fournitures de bureau - maintenance info	750 €		
Carburant & frais gestion Total	2 700 €		
Entretien Véhicule - Locat° véhic service	6 540 €		
Cotisations	1 850 €		
Frais Postaux et Téléphone CA09	2 500 €		
Doc. - Abonnement-Annonces-Locat°Stand	- €		
Missions et réceptions	- €		
Frais Bancaires	150 €		
Perte/Ex.Ant-Imprévus divers	- €		
Sous-total frais de gestion	14 490 €		
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			
Dot Amortissements	- €		
Dot Prov.Créances douteuses			
Autres charges	199 €		
Intérêts et charges assimilées			
Sous-total Amort.&Dépréciation	199 €		
TOTAL DES CHARGES	164 851 €	TOTAL DES PRODUITS	170 372 €
		Solde	5 521 €

Le prévisionnel 2020 est proposé avec un compte de résultat positif de +5 500€ environ.

En raison de la crise du Covid 19 et de l'articulation avec la Chambre Régionale d'Occitanie, une demande de prorogation sera déposée auprès du Commissariat de Massif afin de poursuivre l'étude sur la PAC et l'animation du réseau pastoral en 2021.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS

DONNEES CHIFFREES ET RETOURS D'EXPERIENCES SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES

[HTTP://ODAPY.SIG-PYRENEES.NET/](http://odapy.sig-pyrenees.net/)



BIENVENUE SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES!

A VOTRE DISPOSITION, DES DONNEES, DES OUTILS ET DES INITIATIVES INNOVANTES POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PYRENEEN SELON LES 4 THEMES SUIVANTS :

Vous souhaitez mener un projet, contribuer à l'observation ? [Contactez-nous!](#)

Filières

Pastorales

Ferries

Installations



ETUDES PROSPECTIVES ET PROPOSITIONS POLITIQUES SUR LE SITE INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION

[HTTP://WWW.AGRICULTUREPYRENEES.FR/](http://www.agriculturepyrenees.fr/)

